

DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET/OU CONVENTION DE DEVERSEMENT

Demander

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____
Adresse @mail : _____

Agissant en qualité de : Propriétaire
 Promoteur
 Gérant :
 Autre :

Renseignements concernant l'immeuble à raccorder

Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Référence cadastrale : _____
N° de Permis de Construire : _____
Délivré le : _____

Construction

Habitation Industrielle
 Neuve Individuelle Existante
 Collective, nombre de logement : _____
 Commerciale
 Autre

Surface de plancher raccordé : **M2**

Nous vous rappelons que les eaux pluviales ainsi que les eaux de vidange de piscine ne sont pas admises dans les réseaux d'eaux usées.

Sous réserve des possibilités techniques de raccordement après rendez-vous sur place avec notre technicien, un devis vous sera adressé.

La demande engage le demandeur à accepter le règlement d'assainissement collectif en vigueur.

Nous vous rappelons que vos installations privées doivent respecter les règles de l'art en la matière, en particulier le DTU relatif à l'assainissement des bâtiments et de leurs abords.

Avis de la Mairie :

**A
Le**

Signature de la Mairie

Le Propriétaire :

**A
Le**

Signature du Propriétaire

Le dossier est à retourner à :

SPL L'EAU DES COLLINES
Service Travaux
140 Avenue du Millet
ZI Les Paluds
13 785 AUBAGNE Cedex
04 42 62 45 00

ou par mail :

assainissement@eaudescollines.fr

PIECES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE :

Tout dossier incomplet ne pourra être traité

- La demande de raccordement complétée et visée par la Mairie (sauf Ville d'Aubagne)
- Un plan de situation.
- Un plan de masse faisant apparaître les principales caractéristiques du raccordement (emplacement, profondeur, Ø).
- Copie de l'arrêté de Permis de construire pour les constructions neuves.
- Le technicien pourra demander d'autres pièces complémentaires lors du rendez-vous.